



Délai rétractation d'un contrat de mariage.

Par **Isa Io**, le **11/02/2019** à **03:56**

Bonjour,

Nous venons de signer un contrat de mariage, mais une fois rentré à la maison et en lisant et déchiffrant les formules utilisées, nous nous apercevons que ça ne correspond pas du tout à notre volonté.

Avons nous un délai pour modifier ce contrat ou faut il attendre deux ans après le mariage, qui aura lieu le premier juin 2019?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **11/02/2019** à **08:23**

Bonjour,

A vérifier auprès de votre notaire, mais je pense que tant que le mariage n'est pas célébré, vous pouvez faire toutes les modifications que vous voulez, à condition, bien sur, que les 2 futurs époux soient d'accords.